



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/WG.6/5/VNM/1
16 février 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Groupe de travail sur l'Examen périodique universel
Cinquième session
Genève, 4-15 mai 2009

**RAPPORT NATIONAL PRÉSENTÉ CONFORMÉMENT AU PARAGRAPHE 15 a) DE
L'ANNEXE À LA RÉOLUTION 5/1 DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME***

Viet Nam

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition avant d'être envoyé aux services de traduction.

I. MÉTHODOLOGIE

A. Processus d'élaboration

1. Le présent rapport a été élaboré conformément aux directives figurant dans la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme, en date du 18 juin 2007, et a pour objet de faire le point sur la mise en œuvre des droits de l'homme au Viet Nam. Un comité de rédaction a été créé avec la participation des institutions concernées par la protection, la mise en œuvre et la promotion des droits de l'homme, à savoir le Bureau d'appui au Gouvernement, le Ministère de la justice, le Ministère de la sécurité publique, le Comité gouvernemental pour les affaires religieuses (qui relève du Ministère de l'intérieur), le Ministère du travail, des invalides et des affaires sociales, le Comité pour la promotion de la femme, le Ministère de l'information et de la communication, le Ministère de la planification et de l'investissement, le Comité des minorités ethniques, la Cour suprême populaire et le Ministère des affaires étrangères, lequel était chargé de la coordination.

B. Processus de consultation

2. Dans le cadre de l'élaboration du présent rapport, le Viet Nam a dépêché à l'étranger des délégations chargées d'étudier l'expérience des autres pays en matière de rédaction de rapports nationaux en vue de l'Examen périodique universel et a participé à des ateliers de formation organisés par l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à des sessions de l'Examen périodique universel. Il a également accueilli des séminaires auxquels ont participé des experts de l'ONU et des représentants d'États ayant fait l'objet d'un Examen, lesquels ont présenté le mécanisme de l'Examen périodique universel et fait part de leur expérience de l'élaboration de rapports.

3. La participation active, dans le cadre de réunions consultatives, d'organismes gouvernementaux, d'organisations de masse et des autorités locales à l'élaboration du présent rapport a permis de garantir son exhaustivité. Lors des consultations, un dialogue franc et ouvert s'est instauré entre le Comité de rédaction et les organisations de masse, notamment la Confédération vietnamienne du travail, le Front de la patrie vietnamienne, l'Union vietnamienne des jeunes, l'Union des femmes vietnamiennes, l'Union vietnamienne des associations amicales, l'Union vietnamienne des juristes, l'Association vietnamienne des journalistes, le Comité vietnamien de solidarité catholique, le Sangha bouddhiste vietnamien, l'Association vietnamienne pour la défense des droits de l'enfant, l'Association vietnamienne des anciens combattants, l'Institut pour l'étude des droits de l'homme, l'Association des agriculteurs et l'Association vietnamienne pour la protection des personnes handicapées et des orphelins.

II. APERÇU GÉNÉRAL DU PAYS

A. Généralités

4. Le Viet Nam, qui compte 64 provinces et villes, s'étend sur une superficie de 331 216,6 kilomètres carrés entre les degrés 23° 23' et 8° 27' de latitude N. Situé dans la péninsule indochinoise, en Asie du Sud-Est, il compte un grand nombre d'îles et d'archipels. Son étendue géographique et la diversité de ses régions lui confèrent sa singularité et sa richesse culturelle mais posent aussi des difficultés sur le plan de la protection et de l'exercice des droits de l'homme.

5. Le Viet Nam, avec une population de 86 millions d'habitants, dont 75 % vivent en zone rurale, est le treizième pays le plus peuplé au monde. Les 54 groupes ethniques qui le composent, dont la majorité kinh, qui représente 86 % de la population, vivent en harmonie et ont leur propre identité culturelle, leur langue et leurs croyances. Des religions telles que le bouddhisme, le catholicisme, le protestantisme et l'islam se sont intégrées aux croyances locales, permettant

leur développement réciproque, ou ont fusionné avec elles pour donner naissance à de nouvelles religions autochtones imprégnées des particularités vietnamiennes, comme le caodaïsme, le bouddhisme hoa hao et les quatre dettes de reconnaissance (Tu An Hieu Nghia). Le Viet Nam a ainsi acquis un caractère multiethnique et pluriconfessionnel qui a constitué le fondement de l'unité nationale tout au long de ses deux mille ans de construction nationale et de résistance contre les invasions étrangères. Cette particularité sous-tend également la mise en œuvre par le Viet Nam de politiques visant à améliorer la vie matérielle et spirituelle de ses habitants, à préserver leur identité culturelle et à garantir le droit au développement et l'égalité en matière de droits de l'homme.

6. Après trente années de guerre, le Viet Nam, confronté à un taux de pauvreté élevé, à une économie dévastée et à l'insuffisance de ses infrastructures, ainsi qu'aux séquelles de la guerre – victimes de l'«agent orange», mines terrestres et bombes non explosées –, a engagé un processus d'édification de la nation et de développement. Grâce à sa politique de réforme, lancée en 1986 et connue sous le nom de *Doi moi*, le Viet Nam a atteint un niveau de croissance économique qui lui a permis de créer la dynamique nécessaire au développement du pays et d'améliorer considérablement le bien-être matériel et spirituel de la population. Le développement d'une économie de marché et l'ouverture du pays ont aussi eu des conséquences néfastes: écart entre riches et pauvres, disparités entre zones urbaines et zones rurales, ou encore faible intégration des groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Ce sont autant de problèmes auxquels le Viet Nam se heurte dans ses efforts pour trouver un juste équilibre entre la nécessité de favoriser la croissance économique et la volonté de garantir la sécurité sociale et la pleine jouissance des droits fondamentaux. C'est dans ce contexte historique, national et social particulier que les efforts déployés par le Viet Nam en matière de protection et de promotion des droits de l'homme feront l'objet d'un tour d'horizon complet.

B. Système de gouvernement

7. Le peuple vietnamien, tout au long de son histoire de lutte pour l'indépendance nationale et la liberté, a toujours attaché une grande importance aux valeurs sacrées des droits de l'homme, en particulier le droit à l'autodétermination, la liberté de prendre son destin en main et le droit de vivre dans la dignité. La première Constitution (1946), qui a donné naissance à la République démocratique du Viet Nam, aujourd'hui République socialiste du Viet Nam, consacrait l'ensemble de ces droits. À mesure qu'elles évoluaient pour répondre aux nouvelles exigences du développement national, les Constitutions de 1959, de 1980 et, surtout, de 1992 (telle que modifiée en 2001) ont non seulement pleinement reconnu et garanti les droits de l'homme et les droits des citoyens conformément au droit international, mais ont aussi clairement établi que le Viet Nam était un État de droit du peuple, par le peuple et pour le peuple et qu'il lui incombait d'assurer et de promouvoir le rôle de dirigeant du peuple dans tous les domaines.

8. La Constitution de 1992 définit la structure et les fonctions du Gouvernement. L'Assemblée nationale est l'organe suprême de l'État et constitue l'expression de la volonté du peuple. Elle est élue par le peuple, a des attributions constitutionnelles et législatives et est investie de fonctions de planification des politiques de développement national et de fonctions de contrôle. Les activités de l'ensemble des autorités de l'État, notamment le Gouvernement, les tribunaux, le ministère public et le Président, sont soumises au contrôle de l'Assemblée nationale. Le Gouvernement, organe exécutif et premier organe administratif du Viet Nam, est chargé de la gestion d'ensemble des affaires dans tous les domaines et de l'application de la Constitution et des lois. Les conseils populaires sont les autorités locales de l'État responsables de l'application de la Constitution et des lois et de la gestion des affaires dans tous les domaines dans leurs collectivités respectives, et ce, par l'intermédiaire des comités populaires, qui sont les organes exécutifs élus par lesdits conseils

populaires. Les tribunaux populaires et les parquets populaires sont investis de fonctions judiciaires et sont chargés de protéger les droits et les intérêts juridiques des personnes.

9. Le Viet Nam n'a cessé de renforcer les mécanismes de contrôle et de surveillance des organes gouvernementaux, en particulier les fonctions législatives et les fonctions de contrôle de l'Assemblée nationale afin de rendre les institutions de l'État plus efficaces, plus transparentes et plus démocratiques. Le contrôle a été renforcé de manière globale dans l'ensemble des domaines relevant des pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Les médias et les organisations de masse ont renforcé le caractère transparent et démocratique du système de gouvernement. Les médias, au Viet Nam, sont devenus une tribune qui permet aux organisations de masse et aux personnes d'exprimer leurs vues; ils jouent un rôle important dans le contrôle et la surveillance de l'application des politiques et des lois par les autorités de l'État et, partant, apportent une contribution utile à la lutte contre la corruption. Le Front vietnamien de la patrie, une alliance de l'ensemble des groupes ethniques et des groupes de population, joue un rôle important dans le contrôle des activités des autorités publiques et des représentants élus (art. 9 de la Constitution de 1992). Il prend également part aux consultations sur les textes de loi et les politiques proposés par l'État avant que ceux-ci ne soient adoptés. La participation directe de la population grâce à des institutions telles que l'élection, le droit de se porter candidat de sa propre initiative, les séances de questions organisées dans le cadre des travaux des organes élus, les plaintes et les requêtes et la promotion de la démocratie au niveau local constitue le mécanisme de contrôle le plus efficace.

III. PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME AU NIVEAU NATIONAL

10. Le Viet Nam estime que le peuple constitue à la fois la finalité et le moteur de toute politique de développement social et économique et son gouvernement a toujours eu pour politique de protéger et de promouvoir les droits de l'homme. La Constitution de 1992, qui est la loi suprême du pays, garantit à tous les citoyens l'égalité jouissance des droits politiques, économiques, sociaux et culturels et l'égalité devant la loi. Tout citoyen jouit notamment du droit de participer à la direction des affaires de l'État et de la société, de la liberté de religion et de conviction, du droit de circuler et de s'établir librement sur le territoire, du droit de présenter des plaintes et des requêtes, du droit au travail, du droit à l'éducation et du droit aux soins de santé, sans distinction de sexe, de race ou de religion. La loi vietnamienne, en se fondant sur ces principes, énumère des droits précis conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme.

11. Le Viet Nam, de par son expérience, a pris conscience que les droits de l'homme sont étroitement liés à l'indépendance, à la paix, à la démocratie et au développement. Le maintien d'un climat de paix et de stabilité depuis la réunification nationale, en 1975, constitue une grande réussite et a permis d'asseoir sur des bases solides la protection et la mise en œuvre des droits de l'homme au Viet Nam. Celui-ci, dans le cadre du processus de *Doi moi*, a mis l'accent sur l'ajustement macroéconomique et sur les programmes de développement socioéconomique afin de soutenir la croissance et de mieux assurer le bien-être matériel et spirituel de la population. Ces réalisations ont créé les conditions nécessaires à la mise en œuvre des droits de l'homme dans tous les domaines.

12. Le Viet Nam est reconnu par la communauté internationale comme l'un des pays les plus actifs en matière de réduction de la pauvreté. En effet, comme il convient compte tenu de la situation du pays et conformément aux objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement a fait de la lutte contre la pauvreté sa première priorité dans le cadre de ses efforts pour promouvoir les droits de l'homme. Grâce à la mise en œuvre de la Stratégie globale de réduction de la pauvreté et de promotion de la croissance, qui a été adoptée par le Gouvernement en mai 2002 et se fonde sur la Stratégie de développement social et économique pour 2001-2010,

l'incidence de la pauvreté, calculée en fonction du seuil de pauvreté national, est passée de 58,1 % en 1993 à 14,82 % en 2007, ce qui fait du Viet Nam l'un des premiers pays à avoir atteint l'objectif du Millénaire pour le développement concernant la réduction de la pauvreté.

13. Le Gouvernement a également pris tout un ensemble de mesures énergiques pour mettre en œuvre la Stratégie de réforme de la justice jusqu'en 2020, la Stratégie de développement du système juridique jusqu'en 2010 (horizon 2020) et la Stratégie de développement social et économique, qui comprend les objectifs du Millénaire pour le développement jusqu'en 2010. Conjuguées à l'accélération de la réforme administrative, à l'intensification de la mise en œuvre des règles de la démocratie et au renforcement de la justice et de la sécurité sociale, ces mesures visent à promouvoir simultanément et harmonieusement tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de la population conformément aux intérêts nationaux et locaux, et compte tenu des particularités du pays.

14. Le Gouvernement accorde une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les minorités ethniques et les personnes handicapées – notamment les victimes de la guerre – et les personnes touchées par le VIH/sida. Pour chaque groupe, le Gouvernement a adopté des politiques prioritaires concrètes visant à protéger et à aider les personnes, à leur offrir des possibilités de développement et à favoriser leur intégration sociale. La loi de 2006 sur l'action préventive et la lutte contre le VIH/sida, la loi de 2006 sur l'égalité des sexes et la loi de 2007 sur la prévention et la répression de la violence familiale constituent autant d'exemples des efforts déployés par le pays en la matière. Le Gouvernement élabore actuellement un projet de loi sur les personnes handicapées.

15. Le Viet Nam est partie à presque tous les principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Le Viet Nam a été le deuxième pays au monde et le premier en Asie à signer la Convention relative aux droits de l'enfant. Il a également ratifié les 17 conventions de l'Organisation mondiale du Travail. Le Viet Nam a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées le 22 octobre 2007 et il étudie attentivement la possibilité de signer la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Des textes de loi nationaux sont adoptés ou modifiés pour incorporer dans le droit interne les obligations qui incombent au Viet Nam en vertu des conventions internationales auxquelles il est partie et pour assurer leur bonne mise en œuvre (art. 3 et 82 de la loi de 2008 sur l'adoption de textes de loi normatifs).

16. Le Viet Nam a toujours soutenu les travaux du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies et il coopère pleinement avec les mécanismes de protection des droits de l'homme de celles-ci. En 1998, il a accueilli le Groupe de travail sur la détention arbitraire et le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction et il accomplit actuellement des démarches en vue d'inviter le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation, le Rapporteur spécial sur le droit à la santé et l'Expert indépendant sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté à se rendre dans le pays. Le Viet Nam prend une part active aux discussions sur la création d'un organe de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) chargé des droits de l'homme et participe à diverses conférences régionales et internationales sur les droits de l'homme. Désireux de favoriser le dialogue sur les droits de l'homme et la coopération, le Viet Nam a mis en place des mécanismes de concertation avec un certain nombre de pays et de partenaires, à savoir les États-Unis, l'Union européenne, l'Australie, la Norvège et la Suisse, et le dialogue ainsi noué a débouché sur

des résultats encourageants. Concrètement, les efforts déployés par le Viet Nam pour promouvoir les droits de l'homme lui ont permis d'accomplir de nombreux progrès, décrits ci-après.

A. Droits civils et politiques

17. Le droit de vivre dans l'indépendance et la liberté, le droit à l'autodétermination, le droit de vote et le droit de se porter candidat de sa propre initiative sont les plus fondamentaux des droits de l'homme. Pourtant, ce n'est qu'en 1945, lorsque le Président Ho Chi Minh a prononcé la Déclaration d'indépendance proclamant au monde que le Viet Nam était «un pays indépendant», que le peuple vietnamien a commencé à jouir de ces droits. Depuis, malgré des décennies de guerre, l'exercice par tous les Vietnamiens des droits de l'homme, notamment les droits civils et politiques, fait l'objet de garanties de plus en plus complètes.

18. Le développement et le renforcement du système juridique sont indispensables à la protection et à la promotion des droits de l'homme. C'est pourquoi le Viet Nam, dans le bref laps de temps qui s'est écoulé depuis 1986, a adopté et modifié environ 13 000 lois et règlements, dans lesquels les droits civils et politiques sont définis. La Constitution de 1992 reconnaît pleinement l'ensemble des droits de l'homme (art. 2 et 50). Ces droits sont pris en considération tout au long des divers chapitres et sections de la Constitution et sont énumérés – en particulier les droits civils et politiques – dans de nombreux textes de loi importants, notamment la loi sur l'organisation de l'Assemblée nationale, la loi sur l'élection des députés à l'Assemblée nationale, la loi sur l'organisation du Gouvernement, la loi sur l'élection des membres des conseils populaires, la loi sur l'organisation des conseils populaires et des comités populaires, la loi sur l'organisation des tribunaux populaires, la loi sur l'organisation du Parquet populaire, le Code civil, le Code de procédure civile, le Code pénal, le Code de procédure pénale, la loi sur la presse, la loi sur la publication, la loi sur les plaintes et les requêtes, la loi sur l'amnistie et l'ordonnance relative aux religions et aux convictions. Les principes de l'égalité et de la non-discrimination (art. 52 de la Constitution) inspirent tous les textes de loi et constituent des fondements importants de la garantie et de la promotion des droits de l'homme dans des domaines précis. Les droits civils et politiques consacrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en particulier le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ont été pleinement incorporés dans la législation vietnamienne.

19. Le Viet Nam s'efforce de mettre en place des institutions propres à garantir les droits de l'homme dans la pratique et de les renforcer. Des mesures ont été prises pour améliorer la capacité des autorités de l'État de faire mieux respecter la loi et de garantir les droits et les intérêts de tous les citoyens. On signalera à cet égard le rôle de premier plan joué par l'Assemblée nationale dans le contrôle des activités des autorités de l'État, l'indépendance de la justice, l'efficacité des organismes publics d'enquête et le rôle de plus en plus important d'organisations spécialisées comme les barreaux et les ordres des avocats, les études de notaires et les bureaux d'aide juridique. Une importance accrue a été accordée au rôle joué dans tous les domaines de la vie sociale par des organisations de masse telles que la Croix-Rouge vietnamienne, la Confédération du travail, l'Union des femmes vietnamiennes, l'Union des jeunes et l'Association des personnes âgées.

20. Le Viet Nam s'attache tout particulièrement à garantir le droit de chaque citoyen de participer, directement ou par l'intermédiaire de représentants élus, à la conduite des affaires de l'État et de la société. Le taux de participation élevé – plus de 99 % – aux élections de la 12^e Assemblée nationale, en mai 2007, montre que la population est davantage consciente de ses droits ainsi que de la manière dont l'Assemblée nationale l'aide à les exercer. À chaque session de l'Assemblée nationale, la séance de questions est retransmise à la télévision. Cette séance est un moyen de plus en plus important pour la population, par l'intermédiaire de ses représentants élus, de contester

les politiques et l'action du Gouvernement et de recommander des mesures visant à faire face aux problèmes rencontrés.

21. Le renforcement du rôle dirigeant de la population à l'échelon local, où les politiques du Gouvernement sont mises en œuvre, est à la fois l'objectif final et le moyen d'assurer le succès des réformes engagées. La Réglementation relative à la démocratie au niveau local, adoptée en 1998, a facilité la participation active de la population à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques et a donc bénéficié de son appui sans réserve. Le rôle dirigeant de la population au niveau local n'a cessé d'être renforcé. L'ensemble des communes, des districts et des municipalités ont mis en place un conseil d'inspection populaire et 37 des 64 provinces ont ordonné à leurs autorités locales respectives d'établir un conseil de surveillance de l'investissement public.

22. Le droit de présenter des plaintes et des requêtes est respecté et protégé. D'importants progrès ont été accomplis en ce qui concerne leur traitement. Entre 2006 et 2008, 83,2 % des plaintes et des requêtes adressées à des organismes administratifs et 92,5 % de celles adressées aux organes locaux chargés de l'exécution des jugements ont été résolues. La loi prévoit en outre l'octroi de réparations matérielles et morales aux personnes condamnées à tort.

23. Le droit de créer des associations est protégé par d'importants textes de lois et règlements. L'organisation et la gestion des associations ainsi que la conduite de leurs activités sont régies par l'article 69 de la Constitution de 1992 et le décret 88/2003/NDCP du 30 juillet 2003. Il existe actuellement 380 associations menant des activités à l'échelon national ainsi que dans diverses villes et provinces (contre 115 en 1990), 18 syndicats sectoriels nationaux, 6 020 syndicats locaux et des milliers d'associations et de clubs actifs dans tous les secteurs de la société.

24. Le Viet Nam compte environ 20 millions de fidèles de diverses religions et 80 % de sa population a des convictions. Estimant qu'avoir une religion ou des convictions constitue un besoin légitime, le Viet Nam s'est toujours efforcé de créer des conditions plus propices aux activités liées à la religion et aux convictions. On dénombre, en 2008, 12 grandes religions au Viet Nam, parmi lesquelles le bouddhisme, le catholicisme et le protestantisme sont celles qui comptent le plus grand nombre de fidèles. Des activités religieuses, en particulier de grandes célébrations annuelles, sont solennellement organisées, et des centaines de milliers de fidèles y prennent part. La Journée du Vesak 2008 des Nations Unies a été célébrée avec succès à Hanoi, où s'étaient rendus plus de 4 000 dignitaires, moines et nonnes bouddhistes, dont 2 000 venaient de quelque 74 pays et territoires. Les lieux de culte sont fréquemment rénovés et de nouveaux lieux de culte sont construits. Des activités de formation à l'intention des dignitaires religieux, des moines et des nonnes sont régulièrement organisées et étoffées. Nombre de ces religieux sont envoyés à l'étranger, notamment aux États-Unis, en France, en Italie et en Inde, pour y poursuivre leurs études. Des organisations religieuses participent activement à de nombreuses activités d'ordre culturel, social, médical et humanitaire, contribuant ainsi au développement du pays. Les relations internationales qu'entretiennent les organisations religieuses vietnamiennes ne cessent de s'élargir, les différents chefs religieux prenant part aux travaux de nombreuses instances ainsi qu'au dialogue interreligieux et interconfessions et aux échanges de vues sur les convictions et les règles religieuses qui sont menés au sein d'instances importantes telles que la Rencontre Asie-Europe et l'ASEAN.

25. Le développement rapide et diversifié des médias témoigne clairement de la liberté d'expression, de la liberté de la presse et de la liberté d'information dont jouissent les Vietnamiens. On recense, en 2008, plus de 700 agences de presse, qui diffusent 850 publications, près de 15 000 journalistes agréés, 68 stations de radio et de télévision – dont des stations de télévision numérique terrestre – aux échelons national et provincial (85 % des ménages vietnamiens ont accès à la Télévision nationale vietnamienne), 80 journaux électroniques, des milliers de sites Internet

d'information et 55 maisons d'édition. Les médias, au Viet Nam, sont devenus une tribune qui permet aux organisations de masse et au public d'exprimer ses vues; ils jouent un rôle important dans le contrôle et la surveillance de l'application des politiques et des lois par les autorités de l'État, en particulier celles ayant trait aux droits de l'homme. Les Vietnamiens bénéficient d'un accès accru aux technologies de l'information avancées, en particulier à Internet, qui est utilisé par environ 20 millions de personnes, soit 23,5 % de la population, chiffre supérieur à la moyenne asiatique, qui est de 18 %. Outre les médias nationaux, les Vietnamiens ont accès à des dizaines d'agences de presse et chaînes de télévision étrangères, notamment Reuters, la British Broadcasting Corporation, Voice of America, Associated Press, l'Agence France-Presse et CNN, ainsi qu'à de nombreux grands journaux et revues internationaux.

26. Le Viet Nam a pour politique de garantir les droits de l'homme tout en punissant sévèrement les violations de la loi afin d'assurer à l'ensemble de la société un cadre de vie sain, qui réponde aux intérêts de tous les citoyens. Une des finalités importantes de l'emprisonnement est d'éduquer les contrevenants à la loi afin qu'ils deviennent utiles à la société et puissent se réinsérer rapidement. Les conditions dans les centres de détention et les prisons sont régulièrement améliorées afin de mieux satisfaire les besoins matériels et spirituels des détenus. Les droits fondamentaux des détenus, notamment le droit de ne pas être soumis à la contrainte physique, le droit à la vie, le droit au divertissement et le droit de ne pas être soumis à la torture sont protégés par la loi. Les détenus ayant accompli un tiers de leur peine d'emprisonnement et qui ont eu une bonne conduite voient leur dossier examiné une fois par année en vue d'une commutation de peine. Conformément à sa tradition de clémence et d'humanité, l'État, à l'occasion de fêtes importantes, amnistie des détenus qui répondent aux conditions fixées par la loi sur l'amnistie. À l'occasion du Nouvel an lunaire 2009, plus de 15 140 détenus ont été libérés avant la fin de leur peine d'emprisonnement.

27. Les résultats obtenus par le Viet Nam en matière de garantie des droits civils et politiques témoignent de sa ferme volonté à cet égard et des efforts inlassables qu'il déploie, en particulier compte tenu des difficultés socioéconomiques auxquelles il fait face. Le Viet Nam dispose ainsi d'une base solide sur laquelle il peut continuer d'assurer les droits fondamentaux de sa population.

B. Droits économiques, sociaux et culturels

28. Jusqu'à la fin des années 80, le Viet Nam était un pays pauvre, dont l'économie croissait à un rythme lent et la production stagnait. La population était aux prises avec de nombreuses difficultés, les taux de chômage et d'analphabétisme étaient élevés et nombre des besoins spirituels et matériels des citoyens n'étaient pas satisfaits. Malgré ces difficultés, les droits économiques, sociaux et culturels ont été inscrits dans la Constitution et dans les lois, ont été pris en compte dans des politiques nationales de développement ciblées et ont été mis en œuvre concrètement, en particulier depuis que le processus de *Doi moi* a été engagé.

29. Après plus de vingt ans de *Doi moi*, des résultats importants ont été obtenus en matière de développement économique et social. L'économie croît à un rythme à la fois stable et élevé, son taux de croissance annuel moyen étant de 7,5 %. Tous les secteurs économiques sont encouragés à croître pour contribuer au développement économique du pays, en particulier à la création d'emplois et à l'amélioration de la qualité de vie. La forte augmentation de l'investissement national global a non seulement créé une dynamique de développement économique, mais a contribué à alléger les charges qui pèsent traditionnellement sur le budget de l'État, permettant ainsi au Gouvernement de consacrer l'essentiel de ses ressources à des priorités telles que l'éducation, la santé, le développement des infrastructures, la mise en valeur des ressources humaines, la réduction de la pauvreté et l'assistance aux secteurs en difficulté.

30. Parallèlement au développement social et économique du pays, le système juridique du Viet Nam a été progressivement amélioré pour que la croissance économique s'accompagne d'un développement social harmonieux et d'un accroissement du bien-être de la population. La Constitution de 1992, ainsi qu'une série de lois, notamment la loi de 1989 sur la protection de la santé, le Code du travail de 1994 (modifié en 2002 et en 2006), la loi de 1998 sur l'éducation (modifiée en 2005), la loi foncière de 2003, la loi de 2006 sur la sécurité sociale et la loi de 2006 sur l'action préventive et la lutte contre le VIH/sida constituent un cadre juridique clair et complet applicable à la réalisation des droits économiques, sociaux et culturels. Le système juridique vietnamien, dans ce domaine, est jugé conforme aux normes internationales et permet d'asseoir sur une base solide la réforme d'ensemble menée par le pays.

31. Les pouvoirs en matière de gestion des finances, du budget, de l'investissement, des soins de santé et de l'éducation ont été décentralisés afin de permettre aux autorités locales d'agir par anticipation et d'adopter et de mettre en œuvre des politiques de développement adaptées aux circonstances locales. Un comité national pour la promotion de la femme, un comité des personnes âgées et un comité pour la prévention et la répression de la corruption ont été créés pour conseiller le Gouvernement sur les politiques à adopter et les solutions qui peuvent être apportées dans les domaines pertinents, pour mener des activités d'information, de communication et d'éducation visant à inciter le public à soutenir les politiques gouvernementales et à contribuer à leur mise en œuvre et pour surveiller l'application des politiques par les organismes publics. Des organisations de masse telles que la Confédération vietnamienne du travail, l'Union des femmes vietnamiennes et l'Association vietnamienne des agriculteurs ont un rôle de plus en plus important à jouer dans le développement économique et social et dans les efforts visant à améliorer les conditions de vie de la population.

32. Le Gouvernement vietnamien met en œuvre sa Stratégie de développement économique et social pour 2001-2010 et son programme Horizon 2020, qui comprend les objectifs du Millénaire pour le développement, avec pour objectif de réaliser des progrès importants en matière de réduction de la pauvreté, de mener à bien des réformes de l'éducation et de la formation, d'édifier une culture progressiste imprégnée de l'identité nationale, de protéger la santé des citoyens et de leur fournir des soins de santé, de réduire le chômage, de développer un réseau de protection sociale et d'instaurer une cohésion sociale durable.

33. La réduction systématique et durable de la pauvreté constitue l'un des objectifs clefs des efforts de développement économique et social du Viet Nam. Au terme de vingt années de réformes, les conditions de vie de la population ont été considérablement améliorées. Entre 1990 et 2008, le revenu par habitant est passé de moins de 200 dollars des États-Unis à 1 024 dollars. Au cours de la même période, l'incidence de la pauvreté, calculée en fonction du seuil de pauvreté national, est passée de 60 % à 13,8 %. Le seuil de pauvreté national vietnamien a été relevé afin de le rapprocher du seuil de pauvreté international.

34. Le Viet Nam considère que l'investissement dans l'éducation et la formation constitue un investissement dans le développement. Les crédits budgétaires consacrés à l'éducation augmentent tous les ans et représentent à l'heure actuelle 20 % des dépenses budgétaires de l'État. De nouvelles écoles ont été construites dans l'ensemble du pays. Le Viet Nam a achevé le processus d'universalisation de l'enseignement primaire en 2000, soit quinze ans avant l'échéance fixée dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement, et il s'emploie actuellement à assurer l'éducation secondaire du premier cycle pour tous. D'ici à la fin 2007, 42 des 63 villes et provinces auront atteint les objectifs nationaux fixés en matière d'universalisation de l'éducation secondaire du premier cycle. Le Viet Nam figure aujourd'hui au 64^e rang des 127 pays figurant dans

le classement établi par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) concernant le développement de l'éducation.

35. Le Viet Nam met en place les conditions nécessaires à la jouissance du droit aux soins de santé, la priorité étant accordée aux femmes, aux enfants et aux membres des minorités ethniques. Les programmes stratégiques et les politiques mises en œuvre en matière de vaccination des enfants, d'aide au titre de l'assurance santé, de traitements et d'examen médicaux gratuits pour les pauvres et les enfants de moins de 6 ans et de prévention et de traitement de la tuberculose et du VIH/sida ont fait la preuve de leur efficacité. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans a été réduit, passant de 58 pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 25,9 ‰ en 2007, tandis que le taux de mortalité des moins de 1 an est passé de 31 ‰ en 2001 à 16 ‰ en 2007. Le taux de malnutrition infantile, en 2007, a été réduit à 21,2 %. Le taux de mortalité maternelle a également diminué, passant de 233 pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 75 ‰ en 2007. Presque toutes les communes peuplées par des minorités ethniques qui font face à des difficultés sont dotées de centres de soins tandis que des services de santé communautaires sont disponibles dans la plupart des villages, ce qui contribue grandement à prévenir et à traiter de nombreuses maladies mortelles et à améliorer la santé et la qualité de vie de la population.

36. Le Viet Nam s'emploie à mettre en œuvre le Programme national d'action pour l'emploi pour 2006-2010, en mettant l'accent sur l'octroi de prêts pour la création d'emplois par l'intermédiaire du Fonds national pour l'emploi, sur l'appui à des projets et sur l'aide à la recherche d'emploi. Entre 2001 et 2008, 12 440 000 emplois ont été créés, dont 9,3 millions grâce à des programmes de développement social et économique et plus de 2,6 millions grâce au Fonds national pour l'emploi. Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Viet Nam dispose, pour la première fois, d'un système d'assurance chômage destiné à fournir une aide supplémentaire aux chercheurs d'emploi, ce qui constitue un progrès remarquable compte tenu de la situation dans des pays ayant le même niveau de développement.

37. La Constitution de 1992 dispose que tout citoyen a le droit de réaliser des œuvres artistiques et littéraires, de critiquer de telles œuvres et de mener d'autres activités culturelles (art. 60). Divers programmes nationaux liés à la culture ont été conçus et mis en œuvre afin de mieux répondre à une demande croissante. Parallèlement aux mécanismes et politiques visant à encourager tous les secteurs économiques à investir dans le développement de la culture, le Gouvernement a adopté des politiques d'appui à la sauvegarde et à la promotion de la culture nationale traditionnelle – en particulier les cultures des groupes ethniques minoritaires –, notamment la sauvegarde des langues parlées et écrites. Le Viet Nam, à ce jour, est parvenu à édifier, au sein des 54 groupes ethniques qui composent sa population, une culture progressiste imprégnée de l'identité nationale et du principe de l'unité dans la diversité.

38. Les progrès accomplis par le Viet Nam au cours des vingt dernières années en matière de développement économique et social ont contribué de manière importante à mieux garantir les droits économiques, culturels, sociaux et autres de ses citoyens.

C. Droits des groupes vulnérables

1. Enfants

39. Le Viet Nam s'attache à protéger les droits et les intérêts des enfants et à favoriser l'exercice de ces droits et ce, principalement, par l'application des dispositions de la Constitution (art. 65) et de plusieurs textes de loi, notamment le Code civil, le Code pénal, le Code du travail, la loi sur l'éducation, la loi foncière, la loi sur l'action préventive et la lutte contre le VIH/sida, la loi sur

l'égalité des sexes, la loi sur l'aide juridique, la loi sur le cinéma, la loi sur la prévention de la violence familiale et la loi sur l'entraide judiciaire. La loi modifiée de 2004 sur la protection des enfants (soins et éducation), en particulier, reprend les principes fondamentaux énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant – à laquelle le Viet Nam est partie – en mettant l'accent sur le principe de non-discrimination, et garantit que l'intérêt supérieur de l'enfant est une considération primordiale. La loi accorde davantage de droits aux enfants, qu'il s'agisse de droits passifs (être pris en charge, choyé et protégé) ou des droits plus actifs (droit à la liberté d'expression et droit de prendre part à des activités sociales, par exemple).

40. Les organes et organisations concernés par la protection des droits de l'homme sont notamment le Ministère du travail, des invalides et des affaires sociales et l'Association vietnamienne pour la défense des droits de l'enfant, l'Association vietnamienne de secours aux enfants handicapés et l'Association vietnamienne pour les personnes handicapées et les orphelins, qui opèrent à tous les échelons dans l'ensemble du pays.

41. Le Viet Nam a accompli des progrès encourageants pour ce qui est de garantir les droits et les intérêts des enfants. Parallèlement au Plan d'action national en faveur des enfants vietnamiens pour 2001-2010, les différents plans et stratégies de développement économique et social tiennent compte de la protection et de la promotion des droits de l'enfant permettant aux enfants de jouir de leurs droits dans une plus large mesure. Des programmes d'examen et de traitements médicaux gratuits et des mesures visant à réduire les taux de mortalité infantile et de malnutrition infantile ont été mis en œuvre de manière efficace. Environ 8,4 millions d'enfants, représentant plus de 90 % des enfants de moins de 6 ans, ont reçu une carte leur donnant droit à des soins de santé gratuits. Le taux de scolarisation à l'âge adéquat, qui augmente régulièrement, était, en 2005-2006, de 95,04 % dans le primaire et de 80,3 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Parallèlement, le taux d'abandon scolaire diminue. Des politiques préférentielles ont été adoptées afin de mieux aider les enfants pauvres, les enfants migrants et les enfants appartenant à des minorités ethniques. Des services de loisirs sûrs et sains sont proposés aux enfants; 40 % des communes et des arrondissements et 80,3 % des districts sont dotés d'installations de loisirs pour les enfants. Toutes les bibliothèques provinciales et 30 % des bibliothèques de district ont des sections enfantines. Les enfants ont la possibilité d'exprimer leurs opinions et de participer à des activités culturelles et sociales à l'école et au sein de la communauté dans le cadre de structures nationales ou internationales, de l'Association des adolescents et du Club des jeunes reporters.

42. Des lacunes subsistent néanmoins en matière de protection et de promotion des droits des enfants en raison des difficultés que posent l'intégration économique internationale, l'insuffisance des infrastructures et la capacité limitée des institutions concernées à concevoir et à mettre en œuvre des politiques relatives à l'éducation, à la protection et à la prise en charge des enfants.

2. Femmes

43. Le Viet Nam est déterminé à appuyer l'autonomisation des femmes et à promouvoir l'égalité entre les sexes, car il estime qu'il s'agit de facteurs importants pour parvenir à l'égalité et au développement durable. Cette détermination transparaît dans la Constitution, le Code pénal, le Code civil, le Code du travail, la loi sur l'éducation, la loi foncière, la loi sur la prévention et la lutte contre le VIH/sida, la loi sur l'égalité des sexes, la loi sur la prévention de la violence familiale, ainsi que dans de nombreux autres instruments juridiques portant sur l'égalité entre les sexes. Le Viet Nam met activement en œuvre la Stratégie nationale de promotion des femmes qu'elle poursuivra jusqu'en 2010 et qui a déjà donné de nombreux résultats avant l'échéance prévue. La question de l'égalité entre les sexes a été intégrée dans de nombreux documents nationaux importants, à savoir la Stratégie globale de réduction de la pauvreté et de promotion

de la croissance, le Plan de développement économique et social pour 2005-2010 et d'autres stratégies sectorielles de développement. Le Viet Nam travaille désormais sur la Stratégie nationale sur l'égalité entre les sexes, qui sera mise en œuvre pendant la période 2011-2020.

44. Au nombre des institutions et des organisations chargées de la promotion de la femme, on compte le Ministère du travail, des invalides et des affaires sociales, la Commission nationale de promotion de la femme et l'Union des femmes vietnamiennes. Ces instances opèrent à tous les niveaux et dans l'ensemble du pays.

45. Le Viet Nam affiche un palmarès encourageant en ce qui concerne les droits des femmes. Les femmes représentent 25,76 % des membres de l'Assemblée nationale pour 2007-2011, ce qui en fait le quatrième pays de la région Asie-Pacifique en la matière. Par ailleurs, 83 % des femmes en âge de travailler ont un emploi. Les femmes sont présentes dans presque toutes les administrations publiques et les entreprises publiques, où 68,7 % des fonctionnaires et 30 % des employeurs sont des femmes. Elles participent aussi à de nombreuses organisations politiques et sociales et représentent 30 % des cadres de ces organisations à différents échelons. Leur nom figure sur les certificats d'attestation des droits d'utilisation des terres/de propriété d'un bien immobilier, au même titre que celui de leur mari. Elles ont aussi les mêmes droits que les hommes en matière de citoyenneté. Le taux d'alphabétisation des femmes adultes est de 91 % et elles représentent 30 % de l'ensemble des diplômés universitaires. L'espérance de vie des femmes est de 73 ans, celle des hommes est de 70 ans. Les femmes ont quatre mois de congé maternité rémunéré et un mois supplémentaire de salaire.

46. L'indicateur du développement humain des Nations Unies classe le Viet Nam en 105^e position sur 177 pays; quant à l'indicateur de développement par sexe, le pays se place en 91^e position sur 157 pays. Le Viet Nam fait partie des pays ayant adopté l'indicateur de la participation des femmes (IPF), qui le place en 52^e position sur 93 pays. Selon la Banque mondiale et la Banque asiatique de développement, le Viet Nam a un des taux les plus élevés de participation économique des femmes dans le monde, il est un des pays les plus avancés en matière d'égalité des sexes et se distingue des autres pays de l'Asie de l'Est pour avoir réussi à réduire les disparités hommes-femmes au cours de ces vingt dernières années.

47. Dans les années à venir, le Viet Nam est déterminé à s'attaquer à certains problèmes qui subsistent, comme la discrimination, la maltraitance et la violence contre les femmes et la prostitution et il est résolu à augmenter le taux de participation des femmes dans les administrations à tous les niveaux.

3. Groupes ethniques minoritaires

48. La politique systématique du Viet Nam en matière de groupes ethniques est de promouvoir l'égalité, l'unité, le respect mutuel et la coopération en vue du développement de chacun. Ces principes sont consacrés aux articles 5, 6, 39 et 133 de la Constitution de 1992 et dans d'autres instruments juridiques comme la loi sur les élections à l'Assemblée nationale, la loi sur la nationalité, la loi sur la promotion des investissements intérieurs, la loi sur le budget de l'État, la loi sur les technologies de l'information, la loi sur la protection de la forêt, la loi sur l'éducation, la loi sur la publication, la loi sur la jeunesse, la loi sur la protection des enfants (soins et éducation), la loi sur la santé et les soins, la loi sur l'entraide judiciaire, la loi sur le mariage et la famille, la loi sur l'égalité entre les sexes et la loi sur la formation professionnelle.

49. Parmi les institutions et les organisations chargées de faire respecter les droits des minorités ethniques, on peut mentionner la Commission des affaires des minorités ethniques (qui est un organe ministériel), le Conseil consultatif des groupes ethniques, l'Union des femmes vietnamiennes et l'Association vietnamienne pour la protection des droits de l'enfant. Ils opèrent à tous les niveaux et dans tout le pays.

50. Le Viet Nam met en œuvre deux programmes nationaux, à savoir le Programme d'assistance relatif à la terre (logement et production) et à l'approvisionnement en eau à usage domestique pour les minorités ethniques défavorisées (Programme 134) et le Programme de développement socioéconomique pour les communes défavorisées des zones montagneuses, isolées ou frontalières (Programme 135). La mise en œuvre de ces programmes a considérablement amélioré la vie des habitants, surtout dans les régions reculées, et a permis de renforcer les infrastructures, donc l'accès à la science et à la technologie au service de la production, de renforcer le sens du devoir et la contribution au développement et de réduire l'écart entre les régions. En outre, les pouvoirs publics ont aussi institué des politiques de subventions des prix et redevances, mis en place des prêts préférentiels pour les ménages défavorisés appartenant à des minorités ethniques pour encourager la production et l'établissement et pris des mesures pour soutenir les petites populations de minorités ethniques. En outre, ils veillent à ce que les habitants de régions défavorisées aient accès gratuitement à 18 sortes de journaux et magazines.

51. Les politiques exposées ci-dessus ont permis aux minorités ethniques de toutes les régions de progresser sur le plan de l'égalité. De plus en plus de personnes issues de groupes ethniques minoritaires occupent des postes importants dans les institutions publiques aux niveaux national et local. La 12^e Assemblée nationale compte 87 députés issus de minorités ethniques, ce qui représente 17,65 % de l'ensemble des élus. La part des ménages pauvres dans les minorités ethniques recule rapidement, en moyenne de 3 à 5 % par an. Les régions particulièrement défavorisées ont bénéficié d'investissements importants dans l'infrastructure: 96 % des communes en difficulté sont équipées de routes goudronnées permettant de rejoindre le centre-ville, tous les districts et 95 % des communes sont raccordés au réseau électrique. Toutes les communes ont des écoles primaires et des écoles maternelles et tous les districts sont dotés d'écoles secondaires. À la fin 2007, 71 % des communes en difficulté avaient atteint l'objectif de l'universalisation de l'enseignement primaire et 80 % d'entre elles avaient fait de même pour l'enseignement secondaire du premier cycle. Tous les districts sont dotés de centres de soins, de médecins et de personnel médical. Les maladies courantes dans les régions habitées par des groupes ethniques et dans les régions montagneuses, comme le paludisme, le goitre, la lèpre et la tuberculose, ont été contrées par des mesures préventives et ont reculé; les mesures de protection et de soins de santé maternelle et infantile, ainsi que la prévention de la malnutrition, ont donné de bons résultats.

52. La culture traditionnelle des minorités ethniques est scrupuleusement préservée et développée. L'espace de la culture des gongs, dans les hauts plateaux centraux du Viet Nam, patrimoine culturel inestimable dont est dépositaire une minorité ethnique, a été classé patrimoine culturel immatériel par l'UNESCO. La sauvegarde et l'emploi des langues parlées et écrites par les minorités ethniques sont de plus en plus d'actualité. Au Viet Nam, on dénombre 30 groupes ethniques possédant une écriture propre. Le Ministère de l'éducation et de la formation a mis au point des programmes pour huit langues parlées par des ethnies minoritaires, à savoir le khmer, le cham, le chinois, l'ede, le jrai, le ba na, le thaï et le hmong, qui ont été officiellement introduites dans les écoles primaires et secondaires accueillant des minorités ethniques dans 25 provinces où vivent un grand nombre de personnes issues de ces groupes. Viet Nam Television diffuse des programmes de la chaîne VTV5 dans 10 langues; la radio the Voice of Viet Nam a augmenté son temps de diffusion et a produit plus de 4 000 programmes spéciaux dans 13 langues locales, facilitant ainsi l'accès à l'information pour les personnes issues de minorités ethniques.

4. Personnes handicapées

53. On recense plus de 5,2 millions de personnes handicapées au Viet Nam, ce qui représente 6,63 % de la population. Le Viet Nam crée des conditions favorables pour que les personnes handicapées puissent exercer, dans des conditions d'égalité, leurs droits politiques, sociaux, économiques et culturels, pour qu'elles puissent avoir une vie équilibrée, s'insérer dans la société et participer aux activités sociales. Ces personnes bénéficient du soutien de l'État et de la société en matière de santé, de réinsertion et de création d'emplois adaptés et elles jouissent d'autres droits prévus par la loi. Ces principes sont consacrés par la Constitution de 1992 et repris dans d'autres lois importantes comme le Code du travail, la loi sur l'éducation, la loi sur la formation professionnelle, la loi sur la protection des enfants (soins et éducation), la loi sur l'aide juridictionnelle, la loi sur les technologies de l'information et l'ordonnance sur les personnes handicapées.

54. Le Viet Nam est un des premiers pays de la région Asie-Pacifique à avoir mis au point et à avoir appliqué un plan à long terme en faveur des personnes handicapées lancé par la CESAP. Le pays a signé la Convention relative aux droits des personnes handicapées et se prépare activement en vue de sa ratification. Il a élaboré un dispositif comprenant des institutions et des organisations actives à tous les niveaux et dans tout le pays pour protéger les droits et les intérêts de ces personnes, qui comprend le Ministère du travail, des invalides et des affaires sociales, l'Association vietnamienne pour les personnes handicapées et les orphelins, l'Association vietnamienne pour les enfants handicapés, l'Association vietnamienne des aveugles, l'Association vietnamienne pour les victimes de l'agent orange ou de la dioxine, le Comité national de coordination sur le handicap, l'Association vietnamienne des entreprises gérées par des personnes handicapées.

55. Le Viet Nam veille à mettre en place les conditions nécessaires pour améliorer constamment l'exercice des droits des personnes handicapées. Les personnes gravement handicapées, les blessés de guerre, les victimes de l'agent orange, enfants compris, reçoivent des allocations et des soins de l'État. Le réseau de santé et de réadaptation pour les personnes handicapées a été mis en place à tous les niveaux. Au cours des dix dernières années, plus de 300 000 personnes, dont des dizaines de milliers d'enfants, ont bénéficié d'une réadaptation corrective et d'appareils thérapeutiques gratuits, ainsi que de matériel comme des fauteuils roulants à propulsion manuelle ou des fauteuils roulants poussés, et des centaines de milliers de personnes handicapées bénéficient d'une assurance maladie. Par ailleurs, le Viet Nam met au point un modèle d'enseignement intégré; il fait transcrire les manuels scolaires en braille, élabore un langage des signes et a unifié le système d'écriture pour aveugles. Le nombre d'enfants handicapés dans l'enseignement secondaire et tertiaire augmente chaque année et de nombreux élèves ont d'excellents résultats. À ce jour, on recense environ 100 centres professionnels pour les personnes handicapées et 35 000 personnes reçoivent une orientation professionnelle. Plusieurs établissements publics, des infrastructures de transport et des installations culturelles et sportives ont été construits ou modifiés pour mieux répondre aux besoins des handicapés. Les victimes de l'agent orange ou de la dioxine – qui constituent un groupe spécifique de personnes handicapées – bénéficient d'un soutien de l'État et de nombreux particuliers ou organisations étrangères et nationales en ce qui concerne la vie quotidienne, l'éducation, le travail et les soins de santé, pour un montant total de plusieurs dizaines de milliards de dong vietnamiens.

56. Toutefois, les personnes handicapées, surtout les pauvres, se heurtent encore à de nombreuses difficultés. La formation scolaire et professionnelle des personnes handicapées reste problématique. La discrimination et la stigmatisation ont toujours cours en milieu scolaire et professionnel, ainsi

que dans les activités collectives. Le Viet Nam compte s'efforcer de résoudre ces problèmes à l'avenir.

IV. RÉALISATIONS ET DÉFIS

A. Réalisations

1. Premier enseignement: l'humain doit être au cœur du développement national

57. Le développement ne prend son sens que quand chacun y participe et en profite. Lorsque les personnes sont au cœur du développement, la croissance économique, la valorisation des ressources humaines et d'autres domaines sociaux concourent tous à l'épanouissement et au bien-être de la population. Aussi, le Viet Nam a-t-il toujours considéré le peuple comme la finalité et le moteur du développement national. Toutes les politiques de développement du Viet Nam sont axées sur l'humain: le développement économique vise au bien-être des habitants, la croissance économique est étroitement liée au progrès et à la justice sociale dans toutes les phases des politiques de développement, la croissance économique passe par le développement culturel et éducatif, l'amélioration des connaissances de la population et la protection de l'environnement.

58. Dans le cadre de ses activités législatives, l'Assemblée nationale a élaboré un cadre juridique favorisant le développement durable de l'ensemble du pays. La Constitution et les textes de loi ont établi les principales institutions nationales et défini des orientations pour le développement du pays, régissant tous les domaines de la vie politique, économique et sociale et veillant à créer un équilibre entre croissance économique, stabilité et justice sociales, et protection de l'environnement. Le Gouvernement vietnamien a mis en œuvre une stratégie visant à développer et à enrichir le système juridique, une stratégie de réforme judiciaire et un programme de réforme administrative, entre autres, dans le but de développer et de compléter la législation relative à l'organisation et au fonctionnement des institutions du système politique, avec pour objectif d'édifier une société de droit reposant sur le pouvoir du peuple, par le peuple et pour le peuple et de garantir le respect des droits de l'homme, des libertés et de la démocratie pour ses citoyens.

2. Deuxième enseignement: les droits de l'homme sont indissociables de l'indépendance et de la souveraineté nationales

59. Nul ne peut jouir de libertés et d'autres droits fondamentaux dans un pays qui n'est pas lui-même indépendant et libre. L'indépendance nationale est la condition et le fondement de la protection des droits de l'homme. L'émancipation de la personne humaine, y compris la garantie de jouir des droits de l'homme, est étroitement liée à la libération nationale et au progrès social. L'indépendance nationale est la condition préalable sans laquelle les citoyens ne peuvent pleinement jouir des droits de l'homme.

60. Le peuple vietnamien, après des siècles de lutte acharnée et sans relâche, a prouvé que le droit de vivre dans un état indépendant et libre et de disposer de soi-même compte parmi les droits les plus sacrés et les plus élémentaires de tout peuple. Jadis un pays colonial et semi-féodal, le Viet Nam est devenu un pays indépendant et libre qui joue un rôle toujours plus important dans la région et le reste du monde. Le peuple vietnamien, autrefois réduit à l'esclavage, est désormais légitimement aux commandes du pays et de la société, où il vit dans l'indépendance, la liberté et la démocratie, dans la pleine jouissance de ses droits fondamentaux et sous la protection de la Constitution et des lois. Chaque Vietnamien a activement soutenu la démocratie pour faire triompher la force de l'unité nationale et le potentiel du peuple au service du développement de

la nation. Ceci est une grande réussite, qui marque l'ouverture d'un nouveau chapitre de l'histoire de la nation vietnamienne et qui représente les acquis fondamentaux de la démocratie et des droits de l'homme au Viet Nam.

3. Troisième enseignement: il faut concilier les valeurs universelles des droits de l'homme et les particularités de la nation, et promouvoir la coopération internationale et la concertation en matière de droits de l'homme

61. Ayant été victime de nombreuses guerres d'agression – la plus grave atteinte aux droits de l'homme – le Viet Nam a pleinement conscience que les droits de l'homme ont non seulement un caractère universel, en ce qu'ils reflètent l'aspiration commune de l'humanité telle qu'elle est consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Charte des Nations Unies, mais aussi un caractère particulier, parce qu'ils caractérisent chaque société et communauté. Le Viet Nam estime que l'exercice des droits de l'homme est toujours lié à l'histoire, aux traditions et au niveau de développement socioéconomique d'un pays. Aussi, dans un monde toujours plus diversifié, il faut, en matière de droits de l'homme, concilier harmonieusement les critères et principes communs du droit international avec les conditions politiques, économiques et sociales spécifiques à chaque pays et les valeurs culturelles, religieuses et les convictions, ainsi que les coutumes de toutes les nations et régions.

62. Le Viet Nam étant un pays caractérisé par sa diversité ethnique et religieuse et doté d'une économie en développement qui a beaucoup à faire pour surmonter les graves conséquences des guerres, la protection et l'exercice des droits de l'homme servent des priorités concrètes au regard de la situation du pays: réduction de la pauvreté, soins de santé et programmes éducatifs sont un enjeu pour l'État. De même, les pouvoirs publics mettent particulièrement l'accent sur le développement des régions reculées ou habitées par des minorités ethniques et font en sorte de faciliter le respect des religions et des convictions tout en accommodant les intérêts et devoirs envers la société. Par ailleurs, les relations entre personnes de diverses origines ethniques et religions sont envisagées dans un climat de respect et d'harmonie et les médias de grande diffusion se développent rapidement, tant dans leur contenu que dans leur forme, pour mieux garantir la liberté d'expression, de la presse et de l'information au Viet Nam.

63. Respectant l'universalité des droits de l'homme, le Viet Nam a adhéré à presque tous les principaux traités internationaux de protection des droits de l'homme et à d'autres traités internationaux en la matière, et il se conforme rigoureusement à ses obligations. La communauté internationale reconnaît et salue cet effort considérable de la part du Viet Nam. Le pays est pleinement conscient que l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme relève avant tout de la responsabilité de l'État partie.

64. Le Viet Nam attache beaucoup d'importance à la concertation et à la coopération internationales dans le domaine des droits de l'homme. En plus d'être une condition de l'intégration au sein de la communauté internationale, c'est aussi l'occasion pour les pays d'améliorer la compréhension mutuelle. Grâce au dialogue et à la coopération internationale, les pays amis et la communauté internationale ont une meilleure compréhension de la situation réelle du Viet Nam et celui-ci, à son tour, a aussi beaucoup appris de l'expérience des autres pays en matière de législation et d'application de la loi, le but étant de mieux faire respecter les droits de l'homme dans le pays, afin de contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans la région et dans le monde.

4. Quatrième enseignement: il importe de maintenir la stabilité politique et promouvoir le développement économique tout en veillant à la protection sociale

65. Il est primordial pour tout État de maintenir la stabilité sociale et politique dans toutes les situations, sans quoi il ne saurait y avoir de développement. Sans cette stabilité, les États ne peuvent atteindre le développement et risquent de régresser et de payer cher les efforts qu'il faudra faire pour redresser le pays et assurer la survie des citoyens. Pour maintenir la stabilité politique et sociale de la nation, le Viet Nam accorde de l'importance au développement économique durable, à l'amélioration de tous les aspects du bien-être de la population et à la protection des écosystèmes. Il cherche aussi à promouvoir une culture moderne avec une forte identité nationale et à mettre au point un système de protection sociale progressif pour veiller à l'épanouissement harmonieux et complet de tous.

66. Les politiques de développement du Viet Nam ont toujours conjugué croissance économique et développement humain, tant du point de vue culturel que dans sa globalité, et promotion de la démocratie, du progrès social et de la justice. C'est pourquoi l'économie a enregistré un taux de croissance élevé et soutenu pendant plusieurs années, s'établissant en moyenne à plus de 7,5 % par an. Le classement de l'indicateur du développement humain (IDH) et de l'indicateur sexospécifique de développement humain (ISDH) du Viet Nam n'a cessé de progresser. Actuellement, le pays est classé 64^e sur 127 pays dans la liste faisant état du développement de l'éducation établie par l'UNESCO. Bien que le Viet Nam soit un pays en développement avec un PIB de 1 000 dollars par personne, le pays consacre tout de même 15 % de son budget national à la santé publique et à l'éducation. Au Viet Nam, le développement durable passe par le maintien de la stabilité sociale et politique et par le développement économique allié à la protection sociale.

5. Cinquième enseignement: il faut sensibiliser les individus aux droits de l'homme pour leur permettre de mieux les exercer

67. En matière de droits de l'homme, toute personne est objet de droit puisqu'elle en bénéficie et aussi sujet de droit en ce qu'elle les exerce. Le Viet Nam a toujours estimé qu'il était important de sensibiliser la population à l'exercice des droits de l'homme, conformément à la loi.

68. La transparence des activités du Gouvernement et de l'Assemblée nationale favorise l'exercice du rôle de surveillance qui incombe au peuple. Les séances de l'Assemblée nationale, surtout au moment des questions, sont retransmises en direct à la télévision, ce qui permet aux citoyens de participer activement à la vie politique du pays. Les consultations populaires sur les projets de loi et de politique sont désormais devenues une pratique courante.

69. L'État a promulgué et amendé des textes de loi pour permettre au Front de la patrie du Viet Nam et à des organisations de masse de jouer activement leur rôle de surveillance et d'observateurs critiques des affaires sociales. Les autorités publiques ont intensifié les contacts et le dialogue direct avec le peuple et elles sont toujours attentives aux réactions du public sur les questions qui le préoccupent. Un certain nombre de programmes nationaux ont été mis en œuvre en vue d'offrir une aide juridictionnelle gratuite aux personnes – 98 % des bénéficiaires sont pauvres et vivent dans la précarité dans les régions reculées habitées par des minorités ethniques – afin de protéger leurs intérêts légitimes et, dans le même temps, de les aider à mieux connaître la loi et à en respecter les dispositions. La presse s'est considérablement développée de manière à mieux garantir le droit à l'information et à fournir au peuple un cadre lui permettant de se sentir activement impliqué dans l'élaboration de politiques et de lois concrètes et adaptées et d'y participer.

70. Un certain nombre de lois ont été promulguées et amendées plusieurs fois, comme la loi sur l'élection des députés à l'Assemblée nationale, la loi sur l'élection des membres des conseils populaires, la loi sur la presse et la loi sur les plaintes et les requêtes. Ces lois, qui visent à protéger et à faire respecter les droits des citoyens, sont aussi pour ceux-ci un moyen d'exercer le droit de participation à la vie politique.

B. Difficultés et défis

71. Depuis plus de vingt ans, le processus de réforme engagé par le Viet Nam a entraîné de nombreux changements dans tous les aspects de la vie politique, économique, culturelle et sociale, permettant ainsi aux Vietnamiens de jouir pleinement des droits de l'homme. Toutefois, le pays doit encore faire face à de nombreux problèmes et défis.

72. On notera premièrement que le système juridique vietnamien, en général et dans le domaine des droits de l'homme en particulier, comporte toujours des incohérences, des chevauchements et des contradictions à certains égards, ce qui donne lieu à des difficultés, voire des erreurs d'interprétation dans l'application de la loi au niveau local. C'est là le principal obstacle au développement de la société et à l'exercice des droits de l'homme. Forts de ce constat, les pouvoirs publics vietnamiens mettent en œuvre la Stratégie de développement du système juridique jusqu'en 2010 dans l'optique de la prolonger jusqu'en 2020. Cette stratégie a avant tout pour objet de revoir l'ensemble de l'appareil normatif de manière à supprimer les textes qui font double emploi, qui sont contradictoires ou caducs, et de garantir la constitutionnalité, la cohérence, la force exécutoire, l'ouverture, la transparence et l'accessibilité des textes normatifs.

73. Deuxièmement, le territoire du Viet Nam s'étend sur plus de 2 000 kilomètres du nord au sud et est constitué aux trois quarts de montagnes et de collines. Ses habitants vivent dans différentes régions, avec des langues, coutumes, traditions et conditions de vie très diverses. Les populations vivant dans les zones reculées et montagneuses et les minorités ethniques, en raison de l'accès réduit aux soins de santé, à l'éducation et aux services d'information, ne connaissent pas suffisamment les lois et les politiques, si bien qu'elles ne sont pas en mesure de les respecter. Cette réalité compromet les efforts des autorités nationales et locales visant à mettre au point et à appliquer des politiques concrètes pour garantir les droits et améliorer le niveau de vie de la population, tant du point de vue matériel que spirituel, et à réduire l'écart de développement entre les régions rurales et les régions urbaines, d'une part, et les zones montagneuses et la plaine, d'autre part.

74. Troisièmement, malgré une croissance économique rapide et soutenue ces dernières années, le Viet Nam demeure un pays pauvre parti de très bas. Certains groupes de population, surtout ceux vivant dans des zones reculées, montagneuses ou sujettes aux catastrophes naturelles, ont encore beaucoup de mal à subvenir à leurs besoins. Malgré les politiques gouvernementales axées sur le développement des régions rencontrant des difficultés particulières, comme les Programmes 134 et 135, en raison du caractère limité des ressources, les infrastructures de santé et d'enseignement et les services de culture et d'information de nombreuses localités sont loin d'être suffisants, ce qui nuit au plein exercice des droits par les populations.

75. Quatrièmement, la transition vers une économie de marché a des conséquences sociales préoccupantes, notamment une hausse du chômage, de fortes disparités entre riches et pauvres d'un groupe social à l'autre et d'une région à l'autre, une augmentation de la toxicomanie, de la prostitution et des cas d'infection au VIH/sida, une augmentation des accidents de la route et une dégradation de l'environnement. Des coutumes et traditions locales tenaces et empreintes de stéréotypes perpétuent les disparités entre les sexes, et les mentalités s'en ressentent. L'attitude

tendant à valoriser la suprématie masculine ainsi que la discrimination et les violences contre les femmes existent encore, surtout dans les milieux où les gens sont peu informés. Non seulement ces problèmes sont attentatoires aux droits des personnes – au droit à la vie et aux droits des groupes vulnérables en particulier – mais ils posent aussi des difficultés aux autorités gouvernementales qui tentent de concevoir et de mettre en œuvre des politiques visant à améliorer le bien-être matériel et spirituel des citoyens.

76. Cinquièmement, les changements qui s'opèrent dans le monde ont eu des effets néfastes sur le Viet Nam. Les maladies et les épidémies sont encore très répandues et entraînent de nombreuses complications. Conjuguées aux problèmes provoqués par les changements climatiques – notamment le réchauffement climatique et la montée du niveau des océans – elles aggravent les effets dévastateurs des catastrophes naturelles, comme les tempêtes tropicales, les inondations et les sécheresses. Ces difficultés non seulement touchent directement les habitants, mais elles dispersent les ressources du pays, ce qui nuit à l'efficacité des politiques de promotion du développement humain.

77. Sixièmement, certains groupes de fonctionnaires, aussi bien au niveau national que local, ne connaissent pas suffisamment bien le droit international des droits de l'homme, les obligations contractées par le Viet Nam en vertu des instruments auxquels il est partie et même les législations et les politiques nationales. Aussi existe-t-il des cas de violations par négligence qui portent atteinte aux droits des personnes.

V. PRIORITÉS ET ENGAGEMENTS NATIONAUX

A. Priorités nationales

78. Afin de surmonter ces difficultés et de mieux protéger les droits des citoyens, le Viet Nam a arrêté un certain nombre de priorités pour les cinq prochaines années.

79. La lutte contre la pauvreté reste une des principales priorités du Gouvernement. Le Viet Nam est un des premiers pays à avoir réalisé l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la réduction de la pauvreté dix ans avant la date prévue. Toutefois, ces progrès doivent se poursuivre. Dans les années à venir, le pays s'emploiera à accélérer la réduction de la pauvreté, à consolider les résultats obtenus, à améliorer la qualité de vie et les conditions de production des ménages pauvres et à réduire l'écart de revenu et de niveau de vie grandissant entre les régions rurales et les régions urbaines et entre les zones montagneuses et les plaines. Le Viet Nam a élaboré le Programme national sur la réduction de la pauvreté pour la période 2006-2010 et l'a doté d'un budget de 43 000 milliards de dong, donnant la priorité aux groupes vulnérables comme les femmes, les enfants, les minorités ethniques, les personnes âgées et les personnes handicapées.

80. Le Programme national sur l'emploi vise notamment à assurer un emploi à 49,5 millions de travailleurs, à créer 8 millions d'emplois entre 2006 et 2010 et à faire reculer le chômage urbain à un taux inférieur à 5 % d'ici à 2010. Pour ce faire, le Viet Nam met en œuvre des projets d'affectation de crédits en faveur de l'emploi, aide les travailleurs à rechercher un emploi à l'étranger et encourage le développement du marché du travail.

81. Le Viet Nam poursuivra ses réformes juridiques et administratives visant à prévenir et à lutter contre certaines pratiques bureaucratiques, contre la corruption et contre le gaspillage et à promouvoir la démocratie et la primauté du droit.

82. Le Viet Nam a adopté la Stratégie de développement du système juridique dans l'optique de mettre en place un ordre juridique uniforme, cohérent, applicable, ouvert et transparent et un État de droit au service du peuple, édifié par le peuple et pour le peuple. Cette stratégie met l'accent sur le renforcement des fondements juridiques obligeant les pouvoirs publics à rendre des comptes en ce qui concerne la mise en œuvre des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme auxquels le Viet Nam est partie. Elle vise aussi à améliorer le régime de la protection par l'État des droits et intérêts légitimes des citoyens et à mieux faire jouer le principe de responsabilité des organes de l'État, en particulier des tribunaux; à améliorer le cadre juridique par lequel les instances élues et les citoyens exercent leur contrôle sur les activités des autorités nationales et des agents de la fonction publique et, enfin, à institutionnaliser des politiques favorisant l'égalité sociale pour veiller à ce que chaque citoyen ait accès aux services publics, à une assurance santé, à une assurance sociale, à des prestations d'aide sociale et aux programmes de réduction de la pauvreté.

83. Le Viet Nam a aussi adopté la Stratégie de réforme judiciaire à l'horizon 2020, qui vise à édifier un appareil judiciaire sain, puissant, démocratique, strict, juste, efficace et efficient, notamment:

- a) En étoffant les possibilités offertes par le système juridique en ce qui concerne l'aide juridictionnelle pour mieux répondre à la demande croissante et diversifiée dans ce domaine;
- b) En réformant les procédures judiciaires pour qu'elles soient démocratiques, équitables, ouvertes, transparentes, cohérentes, tout en veillant à ce que toutes les parties concernées participent et à conserver un système de qualité;
- c) En améliorant le droit pénal dans le but de limiter le recours à la peine capitale et d'en réserver l'application à un nombre restreint de crimes particulièrement graves, et en faisant davantage intervenir la responsabilité pénale des agents de la force publique ou des entités commettant des abus de pouvoir.

84. Le Viet Nam continue d'accorder la priorité aux soins de santé et à l'amélioration de l'état de santé physique de la population, notamment en veillant à l'action préventive et la lutte contre les maladies transmissibles et les épidémies, à la détection rapide et la maîtrise des flambées épidémiques et à la sensibilisation du public aux questions de santé, en améliorant l'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement pour tous – en ciblant particulièrement les pauvres, les ayants droit, les minorités ethniques et les populations des régions très défavorisées –, en assurant la sécurité sanitaire des aliments conformément aux normes régionales et internationales et en éliminant progressivement la toxicomanie. L'État entend poursuivre les programmes nationaux prévus pour la période 2006-2010, portant sur la prévention de certaines maladies dangereuses transmissibles et du VIH/sida, sur la démographie et la planification familiale, sur l'eau potable et la qualité de l'environnement en milieu rural (budget total de plus de 22 000 milliards de dong), sur la sécurité sanitaire des aliments (budget total de 1 000 milliards de dong) et sur l'action préventive et la lutte contre les stupéfiants.

85. Le Viet Nam cherche par ailleurs à développer en priorité un réseau de sécurité sociale et à remédier aux effets négatifs de l'économie de marché. Cela passe notamment par la diversification des régimes d'assurance sociale et suppose d'accorder de l'attention au bien-être matériel et spirituel des groupes vulnérables, notamment les pauvres, les femmes, les enfants, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes issues de groupes ethniques minoritaires.

86. Le Viet Nam se donne aussi pour priorité d'éduquer les jeunes et de former une main-d'œuvre qualifiée, compétente et déterminée à faire progresser la science et la technologie, et le pays entend constituer un solide contingent de travailleurs qualifiés, de spécialistes, de scientifiques, d'entrepreneurs et de dirigeants.

87. Le Programme national pour l'éducation et la formation en place jusqu'en 2010 englobe sept projets portant sur l'universalisation de l'enseignement secondaire du premier cycle, sur la réforme des programmes, des manuels scolaires et des matériels didactiques, la formation de personnel spécialisé en informatique, l'adoption de l'informatique en milieu scolaire, la formation de personnel enseignant et de personnel d'encadrement, les mesures de soutien à l'éducation dans les régions montagneuses, pauvres ou habitées par des minorités ethniques, l'amélioration des infrastructures scolaires et le renforcement des capacités de formation professionnelle. L'enveloppe pour ces projets est estimée à 20 270 milliards de dong; elle est pour l'essentiel financée par le budget de l'État.

B. Engagements

88. Reconnaissant que la promotion et la protection des droits de l'homme s'inscrivent dans la continuité et exigent une attention constante de la part des États, le Viet Nam s'est engagé à continuer de collaborer avec les autres pays, l'Organisation des Nations Unies et ses organismes pour que les libertés fondamentales et les droits de l'homme soient davantage respectés sur son territoire et dans le monde. Ces engagements concernent entre autres:

a) Les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme: l'État va examiner la possibilité de lever ses réserves à l'article 5 du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants; il va examiner la possibilité d'adhérer à un certain nombre de Conventions de l'OIT et à la Convention contre la torture; il envisage de ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants;

b) La coopération dans le cadre des différents mécanismes de protection des droits de l'homme: l'État entend s'acquitter de ses obligations au titre des instruments internationaux auxquels il est partie; participer activement à un certain nombre de mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations Unies, comme le Conseil des droits de l'homme, la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil économique et social; il compte poursuivre les concertations sur la question des droits de l'homme engagées avec d'autres pays et avec des organisations internationales; il entend examiner la possibilité d'inviter le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, l'expert indépendant sur la question des droits de l'homme et de l'extrême pauvreté, le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation et l'expert indépendant chargé d'examiner les effets de la dette extérieure et des obligations financières internationales connexes des États sur le plein exercice de tous les droits de l'homme, en particulier des droits économiques, sociaux et culturels à se rendre prochainement au Viet Nam pour mieux comprendre la situation du pays et pour l'aider à mieux veiller au respect des droits de l'homme dans ces domaines;

c) La promotion des droits de l'homme dans le pays: l'État compte poursuivre la réforme administrative, améliorer le cadre juridique et institutionnel en vue de renforcer l'état de droit et de faire en sorte que la population se sente plus concernée par ces questions et qu'elle ait accès à une aide juridictionnelle, en prenant les mesures suivantes:

- i) Intensifier la lutte contre la pauvreté et donner la priorité à la création d'emplois, à l'augmentation des revenus, au développement d'un réseau de sécurité sociale et à la fourniture de services sociaux de base aux groupes pauvres et vulnérables et aux habitants des régions montagneuses et isolées;
- ii) Universaliser l'enseignement secondaire du premier cycle;
- iii) Accorder l'attention voulue à la prévention et à la lutte contre la traite des femmes et des enfants, renforcer les mesures de sensibilisation et d'information sur l'élimination de la discrimination à l'égard des victimes de la traite et leur assurer un emploi et un revenu; trouver des solutions pour résoudre les problèmes du travail des enfants, des enfants des rues et de la violence contre les enfants; coopérer étroitement avec d'autres pays, surtout ceux de la région, pour lutter contre la traite des femmes et des enfants et contre la criminalité transnationale;
- iv) Poursuivre le programme national de vaccination contre sept maladies infantiles, mener des campagnes d'information sur la prévention du VIH/sida et accorder une attention accrue à la santé maternelle et infantile, à la santé de la procréation et à la réduction du nombre d'enfants sous-alimentés;
- v) Renforcer les politiques et les campagnes d'information en faveur de l'égalité entre les sexes en vue de mettre un terme à la discrimination sexiste et de garantir aux femmes – en particulier à celles vivant dans des régions montagneuses, isolées ou pauvres et à celles appartenant à des minorités ethniques – l'égalité des chances en matière d'éducation, d'emploi et de revenus; accentuer les mesures visant à prévenir et combattre la violence familiale, lancer des campagnes d'information en vue de faire évoluer les mentalités qui pérennisent la suprématie masculine.

89. Le Viet Nam espère que d'autres pays et organisations internationales continueront à le faire bénéficier de leur expérience et intensifieront l'assistance et l'appui qu'ils lui accordent en vue de renforcer les capacités des pouvoirs publics et de la population, permettant ainsi de mieux sensibiliser chacun aux droits de l'homme.
